

Demande pour une subvention communale Embellissement de façades

Nom: _____	Prénom : _____
N° et rue: _____ , _____	
Code Postal: _____	Localité: _____
Tél. privé : _____	Tél. Travail: _____
GSM: _____	e-mail : _____

Adresse de l'objet pour lequel la subvention est demandée :		
Localité : _____	No: _____	Rue: _____

Banque et Compte bancaire: _____ LU _____

Conditions :

1. L'immeuble ou la maison d'habitation est habité(e) plus de 20 ans.
2. Les travaux à réaliser doivent être réalisés sur la / les façades donnant directement sur la voie publique.

Réservé à l'administration					
	a)	m ² décapage de l'ancienne façade	3 €		
	b)	m ² confection d'un nouvel enduit et mise en peinture	12 €		
	c)	m ² nettoyage de la façade et mise en peinture	7 €		
	d)	m ² nettoyage de la façade	2 €		
				Total :	

Le calcul de la surface prise en compte comprend la surface développée, avec les baies des fenêtres et des portes. Les ouvertures dépassant une surface de 6m² ne sont pas prises en compte. La participation totale de la commune est limitée à un maximum de 1.500 euros par demande.

Pièces à joindre obligatoirement à la présente demande **avant** le début des travaux :

- Photo(s) couleur indiquant l'état existant de l'immeuble
- Echantillon de la nouvelle teinte spécifiant le coloris sous la norme RAL et un échantillon d'une dimension de 20 x 20 cm

Pièces à remettre **obligatoirement** après l'achèvement des travaux:

- Photo(s) couleur indiquant l'état de l'immeuble après la réfection de la façade
- En cas de décapage de l'ancienne façade avant mise en peinture, une photo indiquant la façade en état décapée
- (si demandé factures en rapport avec les travaux réalisés)

Le demandeur déclare respecter les dispositions légales en la matière.

Il s'engage en outre à rembourser intégralement la subvention du moment qu'il contreviendrait aux engagements ci-dessus et au cas où l'administration communale aurait déboursé la prime à la suite de déclarations inexactes, incomplètes ou par erreur.

Remarques : _____

IMPORTANT :

La subvention concernant les travaux de rénovation ou de réfection de façades ne sera pas accordée pour les différents cas suivants :

- si les encadrements autour des fenêtres respectivement autour des portes ne sont pas sauvegardés afin de sauvegarder le patrimoine
- si la couleur remise avec la demande risque de nuire à l'aspect architectural de la rue
- si la façade n'a pas été rénovée complètement

Signature : _____